



COMMUNE D'ANDRES

Procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 21 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 novembre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la Mairie d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 16 novembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : BLANQUART Frédéric, BRIEZ Patrick, CADET Olivier, CANELLE Guy, DUNE Nathalie, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane, LAPORTE Christian, LEBAS Cédric, MOUCHON Claudine, RÉNIER Antoine, RÉNIER Stéphane, TURPIN Allan, VALENTIN Anthony, VANHAECKE Mathilde. (15/19)

Absent(s) avec transfert de pouvoir : HÉNAULT Ludivine (pouvoir à TURPIN Allan), MATRINGHEN Myriam (pouvoir à VALENTIN Anthony), QUENETTE Palmire (pouvoir à MOUCHON Claudine), REYNOUDT Marie (pouvoir à VANHAECKE Mathilde) (04/19)

Absent(s) sans transfert de pouvoir : (00/19)

Secrétaire de séance : CANELLE Guy

Auxiliaire du secrétaire de séance : GUÉGAN Dorothée

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2023.
- 2) Étude d'une demande de prise en charge concernant le stage de base du BAFA pour une personne ayant effectué du bénévolat au sein de l'accueil de loisirs de la commune (délibération)
- 3) Budget : décision modificative n°2 (délibération)
- 4) Proposition de revalorisation du montant de la carte cadeau offerte aux agents pour Noël (délibération)
- 5) Autorisation d'engager, liquider, mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 (délibération)
- 6) Proposition de revalorisation du loyer du presbytère à partir du 1^{er} janvier 2024 (délibération)
- 7) Proposition de préemption des locaux de la boulangerie du village (délibération)
- 8) Point urgent : validation des plans de financement concernant les travaux de rénovation de la salle des fêtes (délibérations)
- 9) Point sur les inondations qui ont impactées la commune depuis début novembre 2024 (délibération)
- 10) Communiqué du Maire
- 11) Questions diverses

Préambule

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point urgent (cf. point 8 de l'ordre du jour) :

- Validation des plans de financement concernant les travaux de rénovation de la salle des fêtes (délibérations)

A l'unanimité, l'ajout de ces points est accordé.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2023

Délibération afférente : néant

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal rédigé suite à la réunion du 20 juin 2023. Monsieur Le Maire propose de passer à l'approbation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** avec 18 voix POUR et 1 **ABSTENTION** le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2023.

Abstention : LEBAS Cédric

2) Étude d'une demande de prise en charge concernant le stage de base du BAFA pour une personne ayant effectué du bénévolat au sein de l'accueil de loisirs de la commune

Délibération afférente : DEL 62-2023

Monsieur Le Maire propose de prendre en charge le stage de base du BAFA pour la jeune Luna FERNANDEZ qui a effectué une année de bénévolat auprès de l'accueil de loisirs communal. Il précise qu'aucune aide financière de ce type n'a encore été attribuée en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité de prendre en charge financièrement le stage de base du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) pour Luna FERNANDEZ à hauteur de **305 euros**. Ce montant sera réglé directement auprès de la structure de formation, à savoir La Ligue de l'enseignement 59/62.

(Coût total du stage soit 505 euros – 200 euros de participation possible du Département du Pas-de-Calais, soit un reste à charge de 305 euros)

3) Budget : décision modificative n°2

Délibération afférente : DEL 63-2023

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CADET qui explique que suite aux travaux réalisés pour la création de la classe ULIS, il est nécessaire de basculer ces dépenses en investissement. Il en est de même pour les frais d'étude du bâtiment périscolaire.

Monsieur Olivier CADET précise qu'il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires mais de jeux d'écritures comptables. Il ajoute que les 65 euros concernent le dégrèvement des taxes foncières pour les jeunes agriculteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°2 au budget communal pour l'exercice 2023 telle que détaillée ci-après :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 040	Article 21318		+ 12 220.00 €
Chapitre 041	Article 21318		+ 4 218.00 €
Chapitre 21	Article 21318	-16 438.00 €	
Total		-16 438.00 €	+16 438.00 €
RECETTES			
Chapitre	Article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 041	Article 2031		+4 218.00 €
Chapitre 10	Article 10222	- 4 218.00 €	
Total		-4 218.00 €	+4 218.00 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 014	Article 7391111		+ 65.00 €
Chapitre 65	Article 65887	-65.00 €	
Total		-65.00 €	+65.00 €
RECETTES			
Chapitre	Article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 042	Article 722		+12 220.00 €
Chapitre 75	Article 7588	-12 220.00 €	
Total		-12 220.00 €	+12 220.00 €

4) Proposition de revalorisation du montant de la carte cadeau offerte aux agents pour Noël

Délibération afférente : DEL 64-2023

Monsieur Le Maire expose que suite à la dissolution de l'Amicale du personnel de la Communauté de Communes Pays d'Opale, il souhaite compenser la perte des avantages qu'ont subi les agents. Pour cela, il propose d'augmenter le montant de la carte cadeau attribuée pour le Noël des agents municipaux. Ce qui porterait la carte cadeau des agents à 180 euros pour ceux ayant travaillé toute l'année civile. Les modalités d'attribution et le montant de la carte cadeau destinée aux enfants du personnel reste inchangés.

Monsieur Olivier CADET précise qu'avant une somme était versée par la Municipalité à l'Amicale du personnel, et donc il s'agit de redistribuer une partie de cette somme pour le personnel communal.

Le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité cette proposition de revalorisation de la carte cadeaux destinée aux agents communaux pour les fêtes de fin d'année.

5) Autorisation d'engager, liquider, mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Délibération afférente : DEL 65-2023

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CADET qui explique qu'il s'agit de la même démarche que l'an passé, à savoir autoriser Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% pour l'année 2024, et cela en attendant le vote du budget en avril 2024.

Monsieur Le Maire précise que cela permet à la Municipalité de continuer à travailler.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2024 avant le vote du budget 2024 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectation et montant pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2024

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2023 (BP + RC)	Montant autorisé avant le vote du BP
20 – immobilisations incorporelles (sauf le 204)	92 242.73 €	23 060.68 €
21 – Immobilisations corporelles	2 010 256.53 €	502 564.13 €
23 – Immobilisations en cours	31 502.16 €	7 875.54 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	2 134 001.42 €	533 500.35 €

6) Proposition de revalorisation du loyer du presbytère à partir du 1^{er} janvier 2024

Délibération afférente : DEL 66-2023

Monsieur Le Maire expose que le presbytère appartient à la commune et qu'il est loué comme habitation depuis 1996. Il apparaît que le loyer actuel, d'un montant de 441 euros, n'a pas été révisé depuis de nombreuses années.

Monsieur Le Maire propose d'augmenter le loyer à 455 euros, soit + 14 euros, pour l'année 2024 puis ensuite d'appliquer chaque année l'IRL (Indice de Révision des Loyers).

Monsieur Olivier CADET stipule que cette demande de révision fait suite à un rappel du Trésor Public car le loyer est le même depuis 10 ans.

Monsieur Le Maire souligne qu'il n'est pas possible de demander un loyer plus important car la Municipalité n'y fait pas de travaux. L'entretien du bâtiment est à la charge de la locataire. La seule intervention réalisée et financée par la mairie est le changement du ballon d'eau chaude.

Monsieur Olivier CADET fait remarquer que la somme de 455 euros est inférieure à celle préconisée par le Trésor public qui lui se base sur l'indexation des loyers.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal d'augmenter le montant du loyer à hauteur de 455 euros par mois à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité Le Maire à modifier le loyer du presbytère à hauteur de 455 euros/mois à compter du 1^{er} janvier 2024 et à signer un avenant au bail locatif du presbytère afin de permettre la révision annuelle du loyer sur la base de l'IRL.

7) Proposition de préemption des locaux de la boulangerie du village

Délibération afférente : DEL 67-2023

Monsieur Le Maire expose avoir découvert que les deux bâtiments composant la boulangerie communale (route de Guînes et rue de la Communette) sont en vente. Il précise avoir contacté le propriétaire mais que les choses ne sont pas claires car il souhaite vendre mais bénéficier d'un bail de location.

Madame Christiane GLORIAN demande si c'est le boulanger qui est propriétaire. Monsieur Le Maire répond affirmativement.

Monsieur Anthony VALENTIN dit qu'il faut encore réussir à trouver un acheteur. Monsieur Le Maire lui répond que c'est déjà fait.

Monsieur Olivier CADET dit qu'il y a possibilité de racheter pour ensuite mettre le commerce en gérance.

Madame Christiane GLORIAN souligne qu'il faudrait déjà s'assurer que les locaux permettent de réinstaller un commerce.

Monsieur Le Maire précise qu'il y a possibilité de faire subventionner le projet à hauteur de 80% car il s'agit du dernier commerce de la commune.

Madame Christiane GLORIAN se dit sceptique sur la possibilité d'y faire du pain.

Monsieur Cédric LEBAS explique qu'au regard de la configuration de ce commerce, il est nécessaire de posséder une camionnette pour transporter le pain de l'atelier au point de vente.

Madame Mathilde VANHAECKE estime que le prix de vente est élevé. Elle demande s'il y a possibilité de négocier ou de seulement acheter le local commercial.

Monsieur Le Maire répond qu'il s'adressera au service des domaines.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande s'il faut un projet pour pouvoir acheter ou si la Municipalité est prioritaire.

Monsieur Le Maire répond que oui, il faut un projet et que la commune en a un puisqu'il s'agit de sauvegarder le dernier commerce.

Il revient sur le fait que Monsieur GHYSEL, l'actuel propriétaire, n'est pas correct.

Monsieur Olivier CADET pense que cette personne fait ça pour éliminer la concurrence comme elle l'a déjà fait à Guînes et à Licques. Il estime que de faire cette démarche n'engage à rien pour le moment.

Monsieur Le Maire explique qu'il y aura possibilité de casser la préemption par la suite. Il ajoute avoir déjà averti le Notaire et Monsieur GHYSEL qu'il comptait demander l'autorisation de préempter.

Monsieur Le Maire précise que la démarche consiste à demander à la CCPO la délégation pour préempter et qu'ensuite le Conseil municipal sera de nouveau réuni pour décider des suites à donner. Il ajoute qu'il faudra prendre contact avec le Département et la Région.

Madame Christiane GLORIAN demande à connaître le prix de vente.

Monsieur Le Maire lui répond que le local commercial est vendu au prix de 25 000 euros et l'atelier au

prix de 50 000 euros.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande s'il y a obligation d'acheter les deux parties.

Monsieur Oliver CADET dit qu'il faut voir si ce serait rentable.

Monsieur Le Maire rappelle qu'aujourd'hui il ne s'agit pas de prendre la décision de préempter mais d'envoyer un courrier à la CCPO afin de demander la délégation de pouvoir demander la préemption.

Monsieur Stéphane RÉNIER dit qu'il y a peut-être possibilité de négocier les prix.

Monsieur Le Maire lui répond que le service des domaines sera consulté et qu'il souhaite préserver ce commerce du village, mais qu'il faut se renseigner pour savoir si des boulangers seraient intéressés pour venir s'y installer.

Monsieur Le Maire propose de demander la délégation de préemption pour les deux bâtiments et de trancher après. Il soutient qu'il est impératif de conserver ce commerce.

Monsieur Guy CANELLE demande ce qui se passera si la Municipalité ne trouve pas de boulanger pour reprendre la gérance. Il dit être d'accord pour maintenir ce commerce mais il ne voit pas l'utilité du bâtiment de derrière car il est vétuste.

Monsieur Le Maire répond que dans le seul local de devant, il n'y a pas de point d'eau et donc pas de sanitaire.

Monsieur Guy CANELLE précise qu'il n'y a pas non plus d'issue de secours dans le bâtiment de devant, ce qui nécessitera une mise aux normes. De plus, le local de vente est vraiment petit.

Madame Nathalie DUNE ajoute que l'électricité n'est également que dans un seul local et que donc les deux sont reliés.

Monsieur Cédric LEBAS explique qu'il n'est pas contre la conservation de ce commerce mais ailleurs car là, il n'y a pas de parking et de ce fait c'est dangereux de se stationner. Il ajoute qu'il faudrait prendre exemple sur la boulangerie de Fréthun, où on voit le pain être pétrit.

Monsieur Anthony VALENTIN se dit également d'accord pour conserver un commerce mais il se pose également la question de la localisation. De plus, la somme est tout de même de 75 000 euros, sans compter les travaux et les difficultés de stationnement. Il dit qu'il est encore nécessaire de réfléchir au projet.

Madame Claudine MOUCHON dit être d'accord pour conserver la boulangerie car c'est un commerce de proximité.

Monsieur Stéphane RÉNIER dit être d'accord pour conserver la boulangerie et de la développer en y ajoutant une partie épicerie puisqu'il y a un espace de stockage à l'arrière.

Madame Nathalie DUNE dit être d'accord pour conserver la boulangerie mais pas là.

Monsieur Le Maire fait remarquer que là on parle de 75 000 euros alors que déjà la petite maison route de Balinghem, presque en face du café, s'est vendue dernièrement 120 000 euros. Il rappelle que l'immobilier coûte cher.

Monsieur Joël FONTAINE dit ne pas être favorable à ce projet, mais pas en lien avec le fait de maintenir la boulangerie ; sauf si un loyer préférentiel, voire gratuit, est proposé. Il précise avoir un regard positif sur cette boulangerie et son activité car le matin, il y a du monde.

Monsieur Le Maire lui répond que le loyer permettra de couvrir les frais et que lui trouve que la boulangerie est souvent fermée sans prévenir la clientèle en amont.

Madame Christiane GLORIAN souligne que la boulangerie n'est pas suffisamment achalandée car elle est souvent en rupture de stock. Monsieur Le Maire lui répond que cela montre bien qu'il est important de maintenir un commerce dans le village.

Monsieur Joël FONTAINE pense que la sauvegarde de la boulangerie doit être une démarche des Andrésiens.

Monsieur Frédéric BLANQUART dit ne pas être certain de l'investissement par rapport à la rentabilité. De plus, il souligne que selon lui, cela va être compliqué de trouver des amateurs qui souhaitent s'y installer. Toutefois il précise consentir à faire cette demande auprès de la CCPO et ensuite d'en discuter à nouveau.

Monsieur Joël FONTAINE demande s'il ne serait pas possible d'installer un dépôt de pain dans l'épicerie qui doit prochainement s'installer à côté de la salle de sport.

Monsieur Le Maire souligne que le problème sera plutôt celui du stationnement car ce parking sert pour l'école en semaine.

Madame Mathilde VANHAECKE fait remarquer que l'épicerie sera un container et que donc la place y sera assez limitée.

Madame Christiane GLORIAN dit être favorable à une « bonne boulangerie », pas à un dépôt de pain mais pour elle, l'emplacement de la boulangerie actuelle n'est pas intéressant.

Monsieur Le Maire propose aux élus de réfléchir au sujet et d'en discuter une prochaine fois. Il précise que le café de la commune va être repris, et qu'il faut aussi peut-être voir de ce côté-là ce qu'il va s'y passer.

Monsieur Antoine RÉNIER dit être d'accord pour conserver un commerce dans le village mais qu'après il faut voir s'il y en aura un ou deux, par rapport au café.

Monsieur Patrick BRIEZ précise être d'accord pour cette préemption mais sous réserve du coût financier.

Madame Mathilde VANHAECKE dit être d'accord pour préempter car même si l'emplacement n'est pas idéal, cela est toujours mieux que rien.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande s'il ne serait pas plutôt possible de faire valoir le droit de préemption pour le café du village.

Monsieur Le Maire lui répond que cela n'est pas possible tout simplement parce que le café n'est pas à vendre. Ce n'est que le fond de commerce qui est vendu, pas les murs.

Monsieur Christian LAPORTE dit être d'accord pour préempter et précise que selon lui, il faut acheter les deux bâtiments sinon il n'y aura pas d'espace de stockage.

Monsieur Olivier CADET précise qu'il faut adresser la demande car cela ne coûte rien. Par contre, il sera nécessaire de bien étudier les choses car en cas de dépôt de pain, y aura-t-il un amateur.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils l'autorisent à solliciter auprès de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Opale la délégation du droit de préemption urbain concernant les locaux de la boulangerie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** avec 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS Monsieur Le Maire à solliciter auprès de Monsieur Le Président de la CCPO la délégation de préemption urbain concernant les locaux de la boulangerie du village (parcelles A 1543 et A 1583).

Abstention : DUNE Nathalie, LEBAS Cédric.

8) Validation des plans de financement concernant les travaux de rénovation de la salle des fêtes

Délibérations afférentes : DEL 68-2023 ; DEL 69-2023

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que les travaux de rénovation de la salle des fêtes dans leur globalité avoisineront le un million d'euros en hors-tax. Il ajoute qu'il vient tout juste d'être destinataire du retour des offres de prix et que l'attribution des marchés se fera lors d'un prochain conseil.

Madame Christiane GLORIAN demande ce qu'il en est de la dalle de la salle des fêtes. Monsieur Le Maire répond que la dalle sera conservée mais qu'il sera réalisé une chappe désolidarisée (réhausse de 10 centimètres).

Monsieur Stéphane RÉNIER demande si le carrelage va être cassé.

Monsieur Le Maire répond affirmativement et précise qu'il y aura une réhausse de linteaux de fenêtres.

Monsieur Le Maire expose que le projet a été phasé en deux parties concernant les demandes de subventions :

- la réhabilitation de la salle des fêtes suite à l'incendie d'avril 2022.
- la rénovation énergétique et la mise en accessibilité de la salle polyvalente

Monsieur le Maire projette les plans de financements qui seront utilisés pour les demandes de subventions. Aucune remarque n'est formulée. Monsieur Le Maire propose de passer aux votes concernant les tableaux de financement :

Concernant la réhabilitation de la salle des fêtes suite à l'incendie d'avril 2022 :

DEPENSES		Montant HT
TRAVAUX DE BASE	Gros-œuvre	77 000.00 €
	Charpente / couverture / étanchéité	86 000.00 €
	Menuiserie / serrurerie	69 000.00 €
	Plâtrerie	96 000.00 €
	Electricité	66 000.00 €
	Plomberie / sanitaires	120 000.00 €
	Finitions	14 000.00 €
	Carrelages / faïences	42 000.00 €
	Sous-total travaux	570 000.00 €
ÉVOLUTION DU PROJET DE BASE	Modification cloisonnement intérieur	15 000.00 €
	Déplacement de la cuisine	3 500.00 €
	Création de sanitaires supplémentaires	29 500.00 €
	Modification ouverture de façade	10 000.00 €
	Création d'un étage technique	82 000.00 €
	Sonorisation de la salle	4 000.00 €
	Sous-total évolution du projet de base	144 000.00 €
HONORAIRES	MOE	54 810.00 €
	BC et SPS	9 600.00 €
	Sous-total Honoraires	64 410.00 €
TOTAL DE LA DEPENSES		778 410.00 €

RECETTES	Montant HT	% du coût opérationnel
Département - FARDA 2023 – Accompagnement aux projets structurants	90 000.00 €	11.562 %
Département - Bonification FARDA 2023	30 000.00 €	3.854 %
Conseil Régional des Hauts-de-France (FSPS)	194 602.00 €	25.000 %
Préfecture - DETR 2024	194 602.00 €	25.000 %
CCPO – Fonds de Concours	7 500.00 €	0.963 %
Autofinancement	261 706.00 €	33.621 %
TOTAL	778 410.00 €	100.000 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le plan de financement prévisionnel présenté ci-avant dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes suite à l'incendie d'avril 2022.

Concernant la rénovation énergétique et la mise en accessibilité de la salle polyvalente :

DEPENSES	Montant HT
Installation de 200 m ² de panneaux photovoltaïques	70 000.00 €
Pose d'un bardage isolant sur les façades extérieures	112 000.00 €
Création d'une rampe PMR	31 500.00 €
Création d'un trottoir d'accès	17 500.00 €
TOTAL	231 000.00 €

RECETTES	Montant HT	% du coût opérationnel
Département - FARDA 2023 – Accompagnement aux projets du quotidien - aide au financement de la mise en accessibilité	9 800.00 €	11.562 %
Département - FARDA 2024 - Accompagnement aux projets du quotidien – aide au financement des panneaux photovoltaïques	10 000.00 €	3.854 %
Préfecture - DSIL 2024	75 400.00 €	32.64 %
Préfecture – Fonds vert	89 600.00 €	38.79 %
Autofinancement	46 200.00 €	20.00 %
TOTAL	231 000.00 €	100.000 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le plan de financement prévisionnel présenté ci-avant dans le cadre de la rénovation énergétique et de la mise en accessibilité de la salle polyvalente.

9) Point sur les inondations qui ont impactées la commune depuis début novembre 2023

Délibération afférente : néant

Monsieur Le Maire expose que suite aux inondations de ce début de mois, 22 habitations de la commune ont été inondées et qu'actuellement 8 sont encore dans l'eau.

Il expose le cas de Monsieur Steeve VASSEUR, demeurant rue de la plate-rivière, qui est encore inondé à ce jour.

Monsieur Le Maire précise avoir saisi l'Institution Intercommunale des Wateringues sur le sujet et n'avoir obtenu aucune réponse ni aucune aide mise à part qu'il faut attendre les grandes marées. Il précise avoir consulté le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes et que ce dernier démontre un réseau hydraulique en très mauvais état.

Monsieur Le Maire dénonce l'inaction de Monsieur Bertrand RINGOT, Maire de Gravelines et surtout Président de l'Institution des Wateringues. Il revient sur les propos qu'il a tenu dans la presse, comparant la 5^{ème} section des Wateringues à une fricadelle : « tout le monde connaît mais personne ne sait ce qu'il y a dedans ». Il ajoute que les élus précédents n'ont pas fait assez, notamment concernant le curage de la Rivière-neuve.

Monsieur Le Maire revient sur les difficultés rencontrées lors des inondations comme le cas d'un pont trop bas près de chez feu Gaston DROLLET (Route des Attaques) qui va être détruit prochainement par le propriétaire et cela à la demande de la Municipalité.

Monsieur CAUCHOIS, qui travaille pour les Wateringues, avait déjà signalé le problème de ce pont trop bas, mais il n'a pas été écouté.

Monsieur Le Maire précise que dans l'urgence, il a fait ARARAT lui-même en faisant apporter des ballots de paille afin de boucher les tuyaux.

Monsieur Le Maire précise que l'écluse de Monsieur José PIERRU a été détruite avec son accord le 03 novembre 2023 pour permettre une évacuation plus rapide de l'eau. Elle sera réparée au frais de la Municipalité, et si nécessaire une délibération sera prise dans ce sens.

Monsieur Le Maire expose avoir dû procéder à l'évacuation de Monsieur Bernard DALIBON qui vivait dans une caravane située rue de la plate-rivière. Cette personne est pour le moment logée au foyer associatif et ses repas sont pris en charge par la Municipalité.

Madame Claudine MOUCHON ajoute que du fait des évènements, Monsieur Bernard DALIBON souhaiterait occuper un vrai logement pour l'hiver.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Freddy PREVOST, agent contractuel de la commune, pour son soutien moral auprès de Monsieur Bernard DALIBON. Il en profite pour souligner avoir constaté la solidarité entre les administrés.

Monsieur Le Maire souligne les très gros problèmes d'évacuation d'eau à la mer (capacité de pompage à Calais : 24 m³/s contre une capacité de pompage de 54 m³/s à Dunkerque). Il ajoute avoir appris que l'écluse Carnot à Calais ne fonctionne pas.

Monsieur Le Maire précise que le Maire d'Autingues a demandé une enquête administrative et que sur ce point, il lui donne raison.

Monsieur Le Maire expose les faits concernant le pompage du lac d'Ardres dans la rivière-neuve et les conséquences de cela sur les autres communes comme Balinghem. Il revient également sur l'inondation de la commune de Guînes par la Rivière-Neuve et seulement ensuite par le débordement du Canal.

Monsieur Le Maire précise qu'il organise une réunion publique le mardi 28 novembre 2023 à 18h30 dans la salle de sport et que celle-ci est ouverte à tout le Calaisis. Cela permettra aux gens de s'exprimer et montrera aux instances qu'ils veulent que ça bouge.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il organisera ensuite une seconde réunion uniquement pour les Andrésiens, pour trouver des solutions au niveau local.

Monsieur Le Maire expose les solutions envisageables comme de prévoir des écluses supplémentaires afin de canaliser l'eau. Il ajoute que dans la situation actuelle, la prairie inondable aurait eu toute son utilité.

Madame Christiane GLORIAN demande des précisions sur la boue qu'il y a place de l'église car elle précise que cela n'est jamais arrivé. Elle suppose que cela est lié au vélo route.

Monsieur Le Maire répond que l'eau et la boue viennent des champs.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il y a également la problématique de l'eau qui remonte du réseau pluvial et qui inonde les habitations (exemple : chez Monsieur BERRO, rue de Clairsou).

Monsieur Le Maire aborde également le cas de la rue du pont où les tuyaux du réseau pluvial n'arrivent plus à s'évacuer dans la Rivière lorsqu'elle est saturée. Il évoque la possibilité de ramener le busage plus loin.

Monsieur Le Maire explique que concernant la résidence de la Rivière, il faudrait créer un bassin de rétention avant la station d'épuration.

Monsieur Le Maire en profite pour dire à Madame Christiane GLORIAN qu'il va devoir revenir vers elle concernant le fossé derrière chez elle. Elle précise qu'on l'a tenue pour responsable alors que ce n'était pas intentionnel. Elle se dit peu favorable pour donner à nouveau une tranche de terre au bout de son terrain.

Monsieur Le Maire souligne que pour le moment, seul Monsieur Xavier BUÉ a donné son accord pour la création d'un fossé.

Il ajoute que la seule création d'un fossé ne sera pas suffisante car il serait nécessaire de créer un petit bassin de rétention.

Madame Christiane GLORIAN dit qu'il faut trouver l'origine de l'écoulement.

Monsieur Le Maire précise que l'écluse ne servira que pour les gros coups d'eau.

Monsieur Christian LAPORTE dit que c'est bien de faire tout ça mais qu'avant tout, il faut que les fossés soient curés tout le temps. Il soulève le problème d'entretien des fossés mitoyens et du manque d'accès pour effectuer les contrôles.

Madame Christiane GLORIAN explique qu'avant l'eau passait par la Cour de Guise et que maintenant il s'agit de beaucoup d'eau qu'il faut canaliser avant qu'elle n'arrive au siphon.

Monsieur Christian LAPORTE souligne que d'avoir accordé autant de terrains à bâtir ne permet plus d'avoir de zones tampon.

Madame Christiane GLORIAN lui répond qu'elle ne souhaite pas aborder publiquement un sujet privé.

Monsieur Le Maire répond que ce n'est pas un sujet privé mais d'intérêt général.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Michel ROLAND, administré et sinistré. Il explique être allé sonner chez Madame Christiane GLORIAN pour qu'il soit demandé aux agriculteurs de reformer la berge à hauteur normale car elle est affaissée suite aux piétinements des animaux qui vont s'abreuver.

Madame Christiane GLORIAN demande où passerait l'eau.

Monsieur Christian LAPORTE répond qu'elle passerait par chez Monsieur CARON.

Monsieur Frédéric BLANQUART pense qu'il est compliqué de trouver un juste milieu.

Monsieur Jean-Michel ROLAND précise que pour le moment, ça coule à flot derrière chez lui.

Monsieur Le Maire intervient pour dire qu'il est en effet important de canaliser l'eau.

Madame Christiane GLORIAN pense qu'il faudrait doubler la Rivière.

Monsieur Le Maire lui répond que dans ce cas, il faut savoir où envoyer l'eau.

Madame Mathilde VANHAECKE demande comment les plantations des berges ont résisté aux inondations ? Monsieur Le Maire répond qu'apparemment elles ont tenu mais qu'un contrôle est prévu prochainement. Il précise que la Rivière a contenu 1,5 fois plus d'eau qu'à l'ordinaire.

Monsieur Le Maire propose que les élus envoient des courriers aux différentes institutions concernées au sujet des inondations. Il précise que les courriers seront soumis à la lecture des membres du Conseil municipal avant envoi.

- Un courrier à la CCPO pour savoir où en est le projet ARARAT car il dit être sollicité sur le sujet par beaucoup d'administrés.
- Un courrier à la 5^{ème} section des wateringues pour demander d'accéder à la liste des investissements des cinq dernières années ainsi qu'à la liste des projets n+1.
- Un courrier à l'Institution Intercommunale des Wateringues concernant les rejets à la mer.

Monsieur Le Maire demande que Madame Mathilde VANHAECKE et Monsieur Olivier CADET se chargent de la rédaction de ces trois courriers afin que le ton soit plus modéré. Il ajoute que les gens veulent des réponses, qu'ils en ont « ras-le-bol ».

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un **avis FAVORABLE** pour envoyer ces trois courriers aux institutions précédemment citées.

Monsieur Le Maire compare ces inondations à celles de 2006 (55 maisons touchées) et dit que cette fois c'est pire car ça dure dans le temps. Il explique que Madame Chantale BAILLIART a tenté de pomper l'eau dans sa maison jour et nuit du vendredi au mardi car l'eau arrivait par le Marais-de-Guînes. Elle a fini par abandonner car il y avait 10 centimètres d'eau dans sa maison.

Madame Christiane GLORIAN souligne que cela a dû être psychologiquement très difficile.

Monsieur Le Maire ajoute que les crédits concernant les SMS d'alerte pour la sonde de la Rivière ont été insuffisants lors de la période d'inondations. De ce fait, dans l'urgence c'est Monsieur Julien BOURGOIS qui a payé les crédits supplémentaires et il facturera ces derniers à la Municipalité.

Monsieur Le Maire souligne que Monsieur DECROOCQ est intervenu à l'ancienne ferme QUEHEN.

Monsieur Le Maire précise que les Maires (Louches, Nielles-Les-Ardres...) sont en colère. Monsieur Éric BUY, maire de Guînes, l'est également.

Monsieur Le Maire pense qu'il est du devoir des conseils municipaux de demander des réponses et des actes pour les administrés. Il ajoute avoir discuté avec des personnes de la sécurité civile, et qu'il y aura encore des inondations, même si elles seront moins fortes. Il souligne que d'avoir mis des ballots de paille a permis de limiter les dégâts.

Madame Christiane GLORIAN répond que malheureusement, on commence à avoir de l'expérience.

Monsieur Christian LAPORTE précise que le souci provient des wateringues qui conservent les niveaux trop hauts.

Monsieur Le Maire lui répond que maintenant, il a repéré les buses sur la route Départementale entre Guînes et Licques, et que la prochaine fois, il ira boucher là-bas.

10) Communiqué du Maire

Néant.

11) Questions diverses

Question de Stéphane RÉNIER : « *Y a-t-il moyen de mettre un panneau de défense de stationner au niveau de l'accès du terrain de football car cela devient dangereux ?* »

Monsieur Anthony VALENTIN répond que la solution d'une barrière à lever a déjà été évoquée avec Monsieur Olivier CADET.

Madame Nathalie DUNE précise que pour accéder ou sortir de l'école, les enfants doivent passer au milieu du parking et que cela est dangereux. Elle demande s'il n'est pas possible de faire un chemin pour les piétons comme cela a été demandé au Conseil d'école.

Monsieur Le Maire répond que c'est comme sur les parkings de supermarché, les gens traversent au milieu des voitures et tout le monde sait qu'il y a un risque, qu'il faut être prudent.

Madame Nathalie DUNE dit que même si les voitures roulent doucement, on n'est pas à l'abri d'un petit qui passe derrière et de ne pas le voir.

Monsieur Le Maire souligne que la directrice de l'école a déjà passé le message de rouler au pas.

Clôture de la séance à 20h13.